

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation : 06/11/2019
Date de l'affichage : 15/11/2019
Date du contrôle de légalité : 14/11/2019

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	26

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF

Le douze novembre à vingt heure et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame ORTHION Céline - Monsieur DAVID Michaël - Madame LEBRUN Catherine - GAUDUCHON Jean-Guy - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur DAVID Jean-Marc - Monsieur PICAT Didier - Madame ERMENEUX Alix - Monsieur SABATIER Patrice - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur BOURDU Gilles - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc

Absents : Madame ÉCOMARD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Madame GROBBOIS RENAUD Chantal - Monsieur HAROUET Gilles - Monsieur ROBERT Bertrand François - Madame LEPORT Valérie - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Madame ECOMARD Chantal à Madame LEBRUN Catherine
Un pouvoir a été donné de Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël à Madame MÉNORET Sophie
Un pouvoir a été donné de Madame GROBBOIS RENAUD Chantal à Madame ORTHION Céline
Un pouvoir a été donné de Monsieur HAROUET Gilles à Madame BEAULIEU Monique
Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Madame ERMENEUX Alix
Un pouvoir a été donné de Madame LEPORT Valérie à Monsieur DELAUNAY Benoît

Madame ERMENEUX Alix a été élue secrétaire.

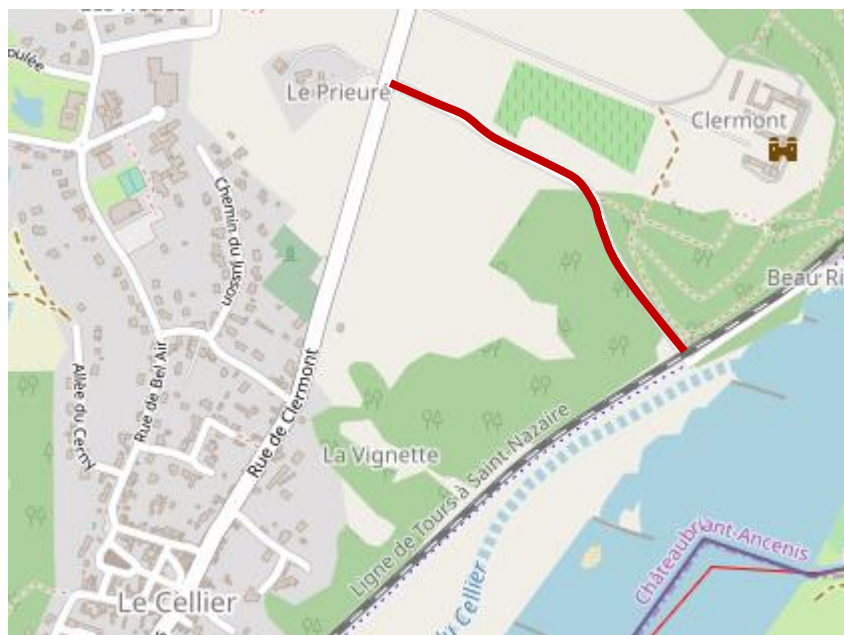
N°DEL-2019-63 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2019-20 à DEC-2019-32

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2019-20	02/09/19	05/09/19	De retenir l'offre de la S.A.S. IDELIS d'Ancenis, portant sur des prestations d'animation scolaire réparties sur 3 animateurs à raison de 420 h chacun, à réaliser sur l'année scolaire 2019-2020, et ce pour un montant global de 28 652.40 € TTC.
DEC-2019-21	11/09/19	12/09/19	Décision du Maire de retenir l'offre faite par la S.A.R.L. ASS SECURITY SOLUTIONS de NANTES, pour la mise en sécurité du centre technique municipal, comme décrit ci-après : - installation d'une centrale de sécurité, de détecteurs de mouvements, de lecteurs de badges, pour un montant de 6 161.20 € TTC, - et installation d'une caméra thermique et d'un serveur de stockage, pour un montant de 9 696 € TTC.
DEC-2019-22	11/09/19	12/09/19	Décision du Maire de retenir l'offre faite par le bureau d'études ALTEREO – Agence Urbaine Ouest de Basse Goulaine, pour la réalisation d'un plan guide de développement urbain pour le bourg, pour un montant de 23 832 € TTC pour la tranche ferme, qui est constituée de 3 phases : o Phase 1 : diagnostic urbain, architectural et paysager, o Phase 2 : stratégie de développement du territoire et élaboration de scénarios o Phase 3 : approfondissement d'un schéma et élaboration d'un plan guide de développement urbain pour le bourg et ses liaisons La tranche optionnelle qui correspond à la phase 4 : Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) multisectorielle, s'élève à 1 440 € TTC, et sera affirmée ultérieurement, selon les résultats de la tranche ferme.

DEC-2019-23	12/09/19	12/09/19	<p>Décision du Maire de retenir l'offre faite par le bureau d'études CITADIA CONSEIL d'Angers, pour la réalisation du dossier de déclaration de projet du Parc des Sports dans le site « Terrains des Journaux », pour un montant de 1 920 € TTC pour la tranche ferme, qui consiste au diagnostic de l'inventaire zone humide.</p> <p>Les tranches optionnelles n°1 et 2 qui correspondent à l'élaboration des pièces et du suivi jusqu'à validation du dossier de déclaration de projet, pour un montant de 6 300 € TTC, et à l'évaluation environnementale du projet de parc sportif, pour un montant de 1 800 € TTC, seront affermies ultérieurement, selon les résultats de la tranche ferme.</p>
DEC-2019-24	27/09/19	01/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la société ENGIE COFELY concernant le lot 1- maintenance des installations techniques d'ECS (eau chaude sanitaire), chauffage et ventilation, pour un montant de 15 000 € TTC concernant les prestations de maintenance préventive et pour les montants figurant au sein du bordereau de prix unitaires et de son catalogue pour les prestations de maintenance corrective. - la société SPIE Batignole Energie - SOPAC concernant le lot 2 - maintenance et entretien des installations électriques de courants forts et faibles, pour un montant de 8 914,8 € TTC concernant les prestations de maintenance préventive et pour les montants figurant au sein du bordereau de prix unitaires et de son catalogue pour les prestations de maintenance corrective.
DEC-2019-25	27/09/19	01/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la société PROLIANS – Vama Docks – D.I.S. de Rezé, pour l'acquisition d'un groupe électrogène, d'une plaque vibrante multi avec chariot, et d'un nettoyeur haute pression eau froide, pour un montant global de 5 234.12 € TTC.</p>
DEC-2019-26	30/09/19	01/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la société Clôtures de l'Atlantique concernant le lot 1- Clôture et portail, dans le cadre du marché de travaux d'agrandissement de la cour du centre périscolaire, pour un montant de 4 563,23 € TTC. - la société Chauvire TP concernant le lot 2- Terrassement et réseaux divers, dans le cadre du marché de travaux d'agrandissement de la cour du centre périscolaire, pour la tranche ferme d'un montant de 12 272,40 € TTC. L'affermissement de la Prestation Supplémentaire Éventuelle aura éventuellement lieu plus tard, notamment au regard de sa faisabilité.
DEC-2019-27	30/09/19	01/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la société SARL CYCLONE de Pornic, concernant le désamiantage et la destruction de deux garages, pour un montant de 18 055,14 € TTC.</p>
DEC-2019-28	03/10/19	04/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la société SAS CORBE de Les Sorinières, concernant la maintenance préventive des matériels de cuisine et des installations frigorifiques, pour un montant de 2 587,50 € TTC/an.</p> <p>Concernant la maintenance corrective, les prix retenus correspondent aux montants et taux inscrits au bordereau des prix unitaires et au sein du catalogue de la société CORBE.</p> <p>Ce marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, soit pour une durée totale de 4 ans.</p>
DEC-2019-29	04/10/19	08/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la ATLANTIC METAL SERVICE de Grandchamp des Fontaines, pour la fourniture et pose d'un rideau métallique pour protéger le hall d'entrée de la salle William Turner, contre le vandalisme, et ce pour un montant de 5 694 € TTC.</p>
DEC-2019-30	08/10/19	09/10/19	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la société CYCLONE de Pornic, pour réaliser des travaux de désamiantage et changement de plaques de toiture du centre technique municipal, afin de protéger le bâtiment, contre de nouveaux cambriolages, et ce pour un montant de 6 241.63 € TTC.</p>

DEC-2019-31	22/10/19	23/10/19	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la Société EI – ETF – TP DAVID D. de Mouzeil, pour la réalisation de la taille des haies communales dans les chemins communaux, pour un montant de 6 835.20 € TTC.
DEC-2019-32	30/10/19	30/10/19	Décision autorisant la signature de la convention de mise à disposition de locaux (accueil périscolaire et maison des associations du pôle enfance), pour y assurer temporairement l'accueil et l'éducation des enfants des classes maternelles de l'école Saint-Jean-Bosco, à compter du 4 novembre 2019, et ce jusqu'à la réouverture de ces locaux, ces derniers faisant l'objet de travaux de rénovation suite à la tempête du 14 octobre 2019.

N°DEL-2019-64 : Dénomination voie privée – voie d'accès au site de Beurivage



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination « route de Beurivage » pour la voie d'accès au site Beurivage.

N°DEL-2019-65 : Budget Commune 2019 – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 du budget commune 2019 :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-251 : Constructions	0,00 €	15 468,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-251 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 468,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	15 468,00 €	0,00 €	15 468,00 €
D-2031-205 : Centre bourg	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-228 : Parc des sports	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-206 : ZONE D'EQUIPEMENT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-192 : Complexe des Lonnières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-222 : Travaux acquisition non affectés	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	24 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	15 468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	15 468,00 €	0,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	15 468,00 €	0,00 €	15 468,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	39 468,00 €	39 468,00 €	15 468,00 €	15 468,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N°DEL-2019-66 : Budget Commune 2019 – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 du budget commune 2019 :

Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 000,00 €	59 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €
R-28152 : Installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
D-2135-222 : Travaux acquisition non affectés	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	4 000,00 €
Total Général		-45 000,00 €		-45 000,00 €

N°DEL-2019-67 : Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur Benoît DELAUNAY, Adjoint aux Finances, prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020.

N°DEL-2019-68 : Subvention exceptionnelle pour l'association « Cellier Basket Club »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à titre exceptionnel une subvention de 300 €, l'association « Cellier Basket Club ».

Cette somme a été inscrite à l'article 6574 du budget principal 2019.

N°DEL-2019-69 : Convention de partenariat entre l'association Regards Natures et la commune pour la manifestation « Nature et Jardins »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat avec l'association Regards Natures pour la manifestation « Nature et Jardins »,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, jointe à la présente délibération,

-Décide d'octroyer une subvention de 3 500 € à l'association « Regards Natures » pour l'organisation de l'édition 2020 de la manifestation « Nature et Jardins ».

N°DEL-2019-70 : Atlantic'Eau – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par ATLANTIC'EAU.

N°DEL-2019-71 : COMPA – Compétence « création et gestion du réseau de lecture publique » : approbation des procès-verbaux arrêtant les conditions du transfert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le procès-verbal de transfert de la compétence « création et gestion du réseau de lecture publique », arrêtant les conditions de transfert à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis,

-Autorise Monsieur le Maire à le signer de façon concordante avec la délibération prise par le Conseil communautaire,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

LE CELLIER, le 13 novembre 2019,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL